

L'ordre du jour de la Conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Elle doit se prononcer sur une foule de sujets liés à la sécurité et à la souveraineté des États: les pêcheries; les ressources minérales, hydro-carbures et minerais; la navigation commerciale et militaire; les détroits internationaux, les archipels et les îles; les installations au large des côtes; les pays enclavés et géographiquement désavantagés, pour ne mentionner que les plus importants. Toutes ces questions sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 États participants est tel que le règlement d'une question est nécessairement fonction de la résolution de toutes les autres.

Laissez-moi vous donner un exemple de cette "approche globale", comme on l'appelle communément. Il est notoire qu'il existe déjà une très grande majorité d'États favorisant une largeur uniforme de 12 milles pour la mer territoriale. Cette majorité aurait facilement gain de cause si on mettait la question aux voix demain. Cependant, une telle mise aux voix ne se concrétisera pas dans un proche avenir car on ne s'est pas encore entendu sur toute une gamme de points connexes: nature exacte des droits et des obligations des États riverains ainsi que des autres États dans cette zone, effet d'une telle limite sur certains des plus importants détroits servant à la navigation internationale, et volonté de nombreux États de voir s'établir une zone beaucoup plus étendue, de 200 milles ou plus, pour la protection des intérêts des États côtiers relatifs aux ressources marines et à leur protection.

Je vous concède volontiers que cette interdépendance des questions à l'étude et l'approche globale qu'elle commande vont rendre la tâche de la Conférence extrêmement difficile et appellent nécessairement un processus plus long. Cependant, on ne peut envisager de solutions fragmentaires, car aucun État n'est disposé à faire des concessions ou à accepter des compromis sur un point avant d'avoir la certitude que la solution globale ménage un équilibre acceptable entre ses divers intérêts.

Il importe donc d'évaluer l'orientation générale de la Conférence pour la confronter aux objectifs primordiaux du Canada.

Il se dessine clairement une tendance vers une solution à trois volets: une zone économique de 200 milles; ensuite une zone internationale qui soit le patrimoine commun de l'humanité; enfin, l'application au milieu marin de principes de gestion qui en garantissent l'usage et la conservation.

Parlons d'abord de la zone économique. C'est certainement sur cette question que le progrès fut le plus visible à Caracas. Je crois pouvoir affirmer sans trop de risque que la notion de zone économique